



CHRONIQUE OVINE

Un temps à haemonchose...



Un traitement préventif est beaucoup plus efficace que les traitements curatifs contre l'haemonchose.

Parmi les nombreux strongles gastro-intestinaux, l'haemonchose est parmi les plus sournois. Les ovins qui pâturent y sont particulièrement sensibles. L'évolution est en effet très rapide après l'infestation. Le cycle du parasite est de l'ordre de 15 jours en conditions favorables (chaleur et humidité), d'où une multiplication très rapide. Les symptômes peuvent facilement se confondre avec une autre maladie, une entérotoxiémie par exemple.

Les animaux perdent l'appétit et s'anémient très rapidement. La mort est rapide et le taux de mortalité peut être élevé. Le risque est maximal 10 à 15 jours après un orage violent entre les mois de juin et septembre. Les jeunes animaux (agneaux de moins de 6 mois) et les adultes en mauvais état corporel sont les plus touchés.

Prévenir plutôt que guérir

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemon-

chose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir. Le mal est en effet déjà fait quand on identifie la maladie à partir des symptômes. Sauf si les animaux restent en bergerie à l'issue du traitement, il vaut mieux utiliser des strongicides à action rémanente. «Il est possible d'utiliser des produits antiparasitaires à base d'Ivermectine, de Moxidectine, de Doramectine ou de Closantel» indique Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale. «Il est indispensable d'alterner les matières actives afin de limiter les problèmes de résistance».

Christelle VAILLANT,
Chambre d'agriculture 57
Laurence SAGOT,
Institut de l'Élevage/CIRPO

Chambre d'agriculture de la Moselle
Christelle Vaillant,
conseillère ovins viande
03 87 66 12 30 - 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

Quand autonomie alimentaire rime avec réorganisation fourragère

Avec le contexte météorologique éprouvant, parler d'autonomie alimentaire peut paraître provocateur et pourtant l'amélioration de ce poste a un impact direct sur le revenu de l'éleveur.

Une action engagée dès 2015 avec le soutien du Conseil Départemental de la Moselle dans les trois filières majeures du département vise à proposer différentes options permettant d'atteindre cet objectif...

La situation économique des élevages est difficile face aux marchés actuels. L'achat de matières premières dont les prix ont globalement augmentés depuis les cinq dernières années fragilise l'éleveur sur le plan économique et le rend dépendant sur l'origine des produits.

Pourquoi parler d'autonomie alimentaire ?

L'action de la Chambre d'agriculture a pour objectif d'orienter les exploitations vers des pratiques innovantes pour les rendre plus autonomes sur le plan fourrager et sur l'utilisation de concentrés pour l'alimentation de leurs troupeaux.

En effet, plus le système alimentaire sera autonome sur le plan quantitatif et qualitatif, plus il sécurisera l'éleveur, l'amenant à être moins dépendant de l'achat à l'extérieur de fourrages et/ou de concentrés.

L'aspect économique est évidemment la première conséquence à laquelle on pense lorsqu'on parle d'autonomie alimentaire sans oublier les incidences environnementales et sociales. Autonomie alimentaire est synonyme d'amélioration du bilan carbone, avec par exemple la réduction du transport de soja, ou de biodiversité via l'implantation de légumineuses ou de prairies multi-espèces. Au niveau social, elle permet de valoriser le métier d'éleveur et de créer de nouvelles formes de collaboration entre exploitants via des systèmes d'échanges locaux. Elle est aussi un bon moyen d'assurer une traçabilité des aliments pour les productions soumises à un cahier des charges.

Pour mener à bien ce projet, quatre exploitations pour chacune des trois filières dominantes du département (bovins lait, bovins viande et ovins viande) sont accompagnées dans une démarche d'amélioration de leur autonomie alimentaire. A partir d'états des lieux sur ces douze exploitations portant sur les campagnes 2014 et 2015 et des orientations de chaque éleveur, les conseillers en élevage de la Chambre d'agriculture ont proposé des pistes d'évolution du système fourrager et de sa conduite.

Les situations initiales des exploitations sont très hétérogènes avec des taux d'autonomie



La culture du trèfle contribue à l'autonomie fourragère et protéique.

en concentrés pouvant varier de 0 à 90 % ! Au niveau de l'autonomie fourragère, l'écart est plus resserré avec des taux allant de 72 % à 100 %.

A l'issue de la prochaine campagne, des bénéfices techniques, socio-économiques et environnementaux de ces pratiques seront évalués grâce à des indicateurs tels que le taux d'autonomie en fourrages, en concentrés et le coût de concentrés des fourrages ramené à la production de l'élevage (lait ou viande). L'objectif global de l'étude est de constituer une base de démonstration et de communication aux éleveurs de la région à travers des articles et des portes ouvertes.

Quelles stratégies pour devenir autonome ?

Etre autonome c'est optimiser et adapter les ressources de l'exploitation, produire en fonction de ce dont on dispose sur l'exploitation.

Quelques principes fondamentaux à respecter pour y arriver :

- choisir une production (animale ou végétale) reflet du potentiel du milieu,
- rechercher la complémentarité cultures - élevage,
- utiliser des variétés adaptées : moins productives mais plus résistantes aux maladies,

- introduire des PT (de légumineuses) dans l'assolement,
- associer des cultures (exemple : pois/triticales),
- optimiser la gestion de l'herbe et la conduite du pâturage.

Plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre pour atteindre l'autonomie alimentaire.

Sur les exploitations suivies, les pistes étudiées sont, pour certaines, l'implantation de couverts après moisson, de prairies temporaires et/ou de luzerne et, le cas échéant, la réduction des surfaces en maïs. Pour d'autres exploitations, des modifications plus globales sont envisagées par les éleveurs, entraînant une réorganisation complète du système comme des conversions en agriculture biologique ou une désintensification du cheptel.

Nous reviendrons sur cette thématique avec des éléments chiffrés au cours de l'automne.

Marcel ALBERT,
conseiller lait
James VEBER et Céline WACHET,
conseillers bovins viande
Christelle VAILLANT,
conseillère ovins viande

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
03 87 66 12 46
francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE A VOTRE SERVICE

à Metz, 64 avenue André Malraux

Standard : 03 87 66 12 30

du lundi au jeudi - de 8h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur Rdv

Morhange, 2 rue du Pratel - Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général de Gaulle - Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi)

Nous contacter par mail : prenom.nom@moselle.chambagri.fr

ou accueil@moselle.chambagri.fr

Les bureaux de la Chambre d'agriculture seront exceptionnellement fermés ce vendredi 15 juillet

Comité de rédaction du 15/07/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Marhain, C. Rettel, A. Touchot.